

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

DELICE HOLDING SA

Siège social : Immeuble le Drôme, rue Lac Léman, les Berges du Lac -1053 – Tunis

La société **DELICE HOLDING** publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2014. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : Mr Mohamed LOUZIR & Mr Karim DEROUCHE.

ÉTATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2014
BILAN
(Montants exprimés en dinars)

ACTIFS	<u>Notes</u>	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>	CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	<u>Notes</u>	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
ACTIFS NON COURANTS				CAPITAUX PROPRES			
				Capital social		549 072 620	549 072 620
				Réserves et primes liées au capital		324	324
				Résultats reportés		(1 600 944)	-
Immobilisations corporelles	B-1	3 687	-	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT		547 472 000	549 072 944
Moins : amortissements		(369)	-				
		3 318	-	Résultat de l'exercice		39 017 383	(1 600 944)
Immobilisations financières	B-2	548 573 048	549 062 944	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION	B-6	586 489 383	547 472 000
Moins : Provisions		(1 042 000)	(1 531 896)	PASSIFS			
		547 531 048	547 531 048				
Total des actifs immobilisés		547 534 366	547 531 048				
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		547 534 366	547 531 048	PASSIFS COURANTS			
ACTIFS COURANTS				Fournisseurs et Comptes rattachés	B-7	29 248	193 866
Clients et comptes rattachés		-	59 302	Autres passifs courants	B-8	651 782	97 274
Moins: Provisions		-	-				
		-	59 302	TOTAL DES PASSIFS COURANTS		681 030	291 140
Autres Actifs courants	B-3	24 397 188	-	TOTAL DES PASSIFS		681 030	291 140
Placements et autres actifs financiers	B-4	15 000 000	-	TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		587 170 413	547 763 140
Liquidités et équivalents de liquidités	B-5	238 859	172 790				
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		39 636 047	232 092				
TOTAL DES ACTIFS		587 170 413	547 763 140				

ÉTATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2014

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

(Montants exprimés en dinars)

	Note	31/12/2014	31/12/2013
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Résultat net		39 017 383	(1 600 944)
Ajustements pour :			
* Amortissements et provisions	R-5	1 042 369	1 531 896
* Reprise sur amortissements et provisions	R-6	(1 531 896)	
* Perte sur titres SOCOGES	R-9	1 531 896	
* Variation des :			
Créances	F-1	59 302	(59 301)
Autres actifs	F-1	(24 397 188)	-
Fournisseurs d'exploitation	F-1	(164 618)	193 866
Autres passifs courants	F-1	554 508	97 274
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		16 111 756	162 790
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	B-1	(3 687)	-
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	B-2	(1 042 000)	-
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		(1 045 687)	-
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Encaissements versement des associés		-	10 000
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		-	10 000
Variation de trésorerie		15 066 069	172 790
Trésorerie au début de l'exercice		172 790	-
Trésorerie à la clôture de l'exercice		15 238 859	172 790

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

I. Présentation de la société

La société «Délice Holding» est une société anonyme constituée le 20 Mai 2013 et régie par la loi n°2009-93 du 03 novembre 2000 portant promulgation du Code des Sociétés Commerciales.

Lors de la création de la société, le capital s'élevait à 10 000 dinars divisés en 100 actions de 10 dinars chacune.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 07 Août 2013, a décidé d'augmenter le capital social, par apport en nature, d'un montant de 154.178.880 dinars pour le porter à 154.188.880 dinars, et ce par l'émission de 15.417.888 actions nouvelles, de 10 dinars chacune.

La synthèse des apports réévalués et constitués exclusivement par des titres, telle qu'elle ressort des rapports des commissaires aux apports et compte tenu des décotes approuvées par les actionnaires, se présente comme suit :

Société	Nombre d'actions	Valeur nominale	Prix d'acquisition unitaire	Valeur de l'apport en titres de participation	Rémunération en capital social
Delta plastic	11 439	100	1 056,847	12 089 273	12 089 270
SOCOGES	10 420	100	147,015	1 531 896	1 531 850
STIAL	913 957	13	121,669	111 200 234	111 200 240
CF	46 820	100	99,958	4 680 034	4 679 980
SBC	58 744	100	420,090	24 677 767	24 677 540
			Total	154 179 204	154 178 880

L'assemblée générale extraordinaire du 27 décembre 2013, a décidé d'augmenter le capital social, par apport en nature, d'un montant de 394.883.740 dinars pour le porter à 549.072.620 dinars, et ce par l'émission de 39.488.374 actions nouvelles de 10 dinars chacune.

Les apports tels qu'ils ressortent du rapport du commissaire aux apports, se présentent comme suit :

Société	Nombre d'actions	Valeur nominale	Valeur unitaire de l'apport	Valeur totale de l'apport
CLC	235 330	100	1 678	394 883 740

Ainsi, le capital social s'élève au 31 Décembre 2014 à 549.072.620 dinars divisé en 54.907.262 actions de 10 dinars chacune.

La société a pour objet :

- La promotion des investissements par l'acquisition, la souscription, la gestion, la cession et l'apport, sous toute forme, de valeurs mobilières dans toutes sociétés ou entités juridiques tunisiennes ou étrangères créées ou à créer, le tout directement ou indirectement, notamment par voie de création de sociétés et/ou de toute autre entité juridique, de souscription ou d'achat de valeurs mobilières ou de droits sociaux, d'apport, de fusion, d'alliance ou d'association en participation.
- L'assistance, l'étude, le conseil, le marketing et engineering financière, comptable, juridique et autres...
- Et généralement toutes opérations commerciales, financières, mobilière ou immobilière se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus ou à tout autre objet similaire.

II. Référentiel comptable d'élaboration et de présentation des états financiers

Les états financiers ont été arrêtés au 31.12.2014 selon les dispositions du système comptable tunisien tel que promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996.

III. Respect des normes comptables tunisiennes

Les états financiers sont exprimés en dinars tunisien et ont été établis en conformité avec les dispositions des normes comptables tunisiennes et compte tenu des hypothèses sous-jacentes et des conventions comptables fixées par le décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel comptable. L'exercice comptable objet des présents états financiers débute le 01/01/2014 et finit le 31/12/2014.

IV. Conventions et méthodes comptables appliquées

Les conventions et méthodes comptables les plus significatives appliquées par la société, pour l'élaboration des états financiers sont les suivantes :

(1)- Immobilisations financières

Lors de leur acquisition, les immobilisations financières sont comptabilisées à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des immobilisations financières à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour déterminer la valeur d'usage, il est tenu compte de plusieurs facteurs tels que la valeur de marché, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

(2)- Titres de placement

Les titres de placement sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition, les frais y afférents sont inscrits directement dans les charges.

Les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées portées en résultat. Pour les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision et les plus-values ne sont pas constatées.

La valeur de marché correspond au cours en bourse moyen pondéré des transactions qui ont eu lieu au cours du mois qui précède la clôture de l'exercice. Le cas échéant, il est également tenu compte de l'effet sur la valeur de marché de l'offre additionnelle qui serait occasionnée par la mise en vente des titres à évaluer.

La juste valeur des placements à court terme qui ne sont pas cotés est déterminée par référence à des critères objectifs tels que le prix stipulé dans des transactions récentes sur les titres considérés, et la valeur mathématique des titres.

(3)- Le chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de la société est constitué essentiellement des dividendes et des honoraires de conseil, d'études et de gestion facturées aux sociétés du groupe.

(4)- Impôts et taxes

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles de du droit commun.

V. Evènements postérieurs à la clôture

Aucun évènement significatif de nature à affecter l'activité et la situation financière de la société n'est intervenu entre la date de clôture et celle de l'arrêté des états financiers.

VI. Notes relatives aux rubriques du bilan :

(B-1)-Immobilisations corporelles :

La rubrique « immobilisations corporelles » se présente au 31 Décembre 2014 comme suit:

	<u>Valeur brute</u>	<u>Amortissement</u>	<u>Valeur nette</u>
Solde au 31 décembre 2013	-	-	-
Acquisition de l'exercice	3 687	-	3 687
Cessions de l'exercice	-	-	-
Amortissements de l'exercice	-	(369)	(369)
Soldes au 31 décembre 2014	3 687	(369)	3 318

L'acquisition a porté sur des équipements de bureau au cours du mois de juin 2014.

(B-2)-Immobilisations financières :

La valeur brute des immobilisations financières s'élève au 31/12/2014 à **548 573 048 dinars** contre **549 062 944** dinars au 31/12/2013 et se détaille comme suit :

Désignation	Nombre d'actions	Au 31 décembre 2014	Au 31 décembre 2013	% de détention
Titres CLC	235 330	394 883 740	394 883 740	99,716%
Titres STIAL	913 957	111 200 234	111 200 234	43,010%
Titres SBC	58 744	24 677 767	24 677 767	97,907%
Titres DP	11 439	12 089 273	12 089 273	99,991%
Titres CF	46 820	4 680 034	4 680 034	31,007%
Titres SOCOGES	10 420	1 042 000	1 531 896	49,619%
Total valeurs brutes		548 573 048	549 062 944	
Provision sur titres SOCOGES		(1 042 000)	(1 531 896)	
Total valeurs nettes		547 531 048	547 531 048	

Les mouvements enregistrés sur les immobilisations financières se détaillent comme suit :

<u>Solde au 31 Décembre 2013</u>	549 062 944
Perte/Titres SOCOGES suite à la réduction du capital de la SOCOGES par annulation des titres	(1 531 896)
Souscription à l'augmentation du capital de la SOCOGES	1 042 000
<u>Soldes au 31 Décembre 2014</u>	548 573 048

(B-3)-Autres actifs courants :

Cette rubrique présente au 31/12/2014 un solde de **24 397 188** dinars contre un solde nul à la clôture de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Dividendes à recevoir CLC (A)	24 130 310	-
Etats retenue sur tiers	161 336	-
Débiteurs divers	33 318	-
TVA déductible	69 774	-
Charges constatées d'avance	2 000	-
Acomptes provisionnels	450	-
<u>TOTAL</u>	<u>24 397 188</u>	<u>-</u>

(A) : Ces dividendes ont été encaissés le 06 Janvier 2015.

(B-4)-Placements financiers :

Les placements financiers présentent au 31/12/2014 un solde de **15 000 000** dinars contre un solde nul à la clôture de l'exercice précédent et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Certificat de dépôt – échéance 10/04/2015	7 500 000	-
Certificat de dépôt – échéance 05/05/2015	7 500 000	-
<u>TOTAL</u>	<u>15 000 000</u>	<u>-</u>

(B-5)-Liquidités et équivalents de liquidités :

Cette rubrique présente au 31/12/2014 un solde de **238 859** dinars contre **172 790** dinars à la clôture de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Banque « BIAT »	45 374	172 790
Banque « ATTIJARI »	193 485	-
<u>TOTAL</u>	<u>238 859</u>	<u>172 790</u>

(B-6)-Capitaux propres :

Cette rubrique présente au 31/12/2014 un solde de **586 489 383** dinars contre un solde de **547 472 000** dinars à la clôture de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Capital social	549 072 620	549 072 620
Autres capitaux propres	324	324
Résultat reportés	(1 600 944)	-
Total des capitaux propres avant résultat	547 472 000	549 072 944
Résultat de l'exercice	39 017 383	(1 600 944)
Total des capitaux propres avant affectation	586 489 383	547 472 000

Le résultat par action se détaille comme suit :

	<u>31/12/2014</u>
Résultat de l'exercice	39 017 383
Nombre d'actions	54 907 262
Résultat par action	0,710

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

	<i>Capital social</i>	<i>Autres compléments d'apport</i>	<i>Résultats Reportés</i>	<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>Total</i>
Solde au 31 Décembre 2013	549 072 620	324	-	(1 600 944)	547 472 000
Affectation résultat PV AGO du 19/05/2014			(1 600 944)	1 600 944	-
Résultat net de l'exercice 2014				39 017 383	39 017 383
Solde au 30 JUIN 2014	549 072 620	324	(1 600 944)	39 017 383	586 489 383

(B-7)-Fournisseurs et comptes rattachés :

Cette rubrique présente au 31/12/2014 un solde de **29 248** dinars contre **193 866** dinars à la clôture de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

Désignation	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Fournisseurs d'exploitation	29 248	3 860
Fournisseurs d'exploitation-Factures non parvenues	-	190 006
Total	<u>29 248</u>	<u>193 866</u>

(B-8)-Autres passifs courants :

Cette rubrique présente au 31/12/2014 un solde de **651 782** dinars contre **97 274** dinars à la clôture de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

Désignation	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Produits constatés d'avance	300 401	-
Charges à payer	251 102	758
Etat- Impôt sur les sociétés	81 908	500
CNSS	8 867	2 899
Personnel - rémunérations dues	5 183	7 346
Etat - Retenue à la source sur salaires	2 809	2 809
Etat - autres impôts à payer	1 512	999
TVA à payer	-	27 230
SBC - avances et acomptes reçus	-	54 733
Total	<u>651 782</u>	<u>97 274</u>

VII. Notes relatives aux rubriques de l'état de résultat :

(R-1)-Dividendes :

Les dividendes s'élèvent au 31 décembre 2014 à **40 534 788** dinars et se détaillent comme suit :

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
STIAL	15 354 478	-
CLC	25 180 310	-
<u>TOTAL</u>	<u>40 534 788</u>	<u>-</u>

(R-2)-Management fees :

Les management fees s'élèvent au 31/12/2014 à **355 304** dinars contre **173 362** dinars au 31/12/2013 et se détaillent comme suit :

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Management fees – Société des boissons du Cap-Bon	95 304	123 107
Management fees – Centrale laitière du Cap-Bon	100 000	-
Management fees – Centrale laitière du Nord	100 000	-
Management fees – Centrale laitière Sidi Bouzid	40 000	-
Management fees – Delta Plastic	20 000	50 255
TOTAL	<u>355 304</u>	<u>173 362</u>

(R-3)-Achats services et prestations :

Les autres services et prestations s'élèvent au 31/12/2014 à 716 452 dinars contre 143 006 dinars au 31/12/2013 et se détaillent comme suit :

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	716 452	143 006
TOTAL	<u>716 452</u>	<u>143 006</u>

(R-4)-Charges de personnel :

Les charges de personnel s'élèvent au 31/12/2014 à **197 540** dinars contre **13 955** dinars au 31/12/2013 et se détaillent comme suit :

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Salaires	157 635	11 260
Charges connexes aux salaires	11 260	-
Autres charges sociales	28 645	2 696
TOTAL	<u>197 540</u>	<u>13 955</u>

(R-5)-Dotations aux amortissements et aux provisions :

Les dotations aux amortissements et provisions s'élèvent au 31/12/2014 à **1 042 369** dinars contre **1 531 896** dinars au 31/12/2013 et se détaillent comme suit :

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Dotation aux amortissements	369	-
Dotation aux provisions titres SOCOGES	1 042 000	1 531 896
<u>TOTAL</u>	<u>1 042 369</u>	<u>1 531 896</u>

(R-6)-Reprise sur provisions :

Les reprises sur provisions s'élèvent au 31/12/2014 à **1 531 896** dinars et sont constituées par la reprise sur la provision comptabilisée en 2013 au titre de la participation SOCOGES, constatée suite à la réduction du capital de cette dernière par annulation des titres.

(R-7)-Autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent au 31/12/2014 à **187 493** dinars contre **84 948** dinars au 31/12/2013 et se détaillent comme suit :

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Frais postaux et frais de télécommunications	1 647	154
Services bancaires et assimilés-Commissions	270	43
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	80 000	80 000
Publicité	3 659	-
Location	13 600	-
Réception	65 497	-
Entretien et réparation	260	-
TFP	3 378	225
FOPROLOS	1 689	113
Impôts et taxes divers	250	45
TCL-TIB	809	434
Droits d'enregistrement et de timbre	15 900	3 809
Amendes et pénalités	534	125
TOTAL	187 493	84 948

(R-8)-Produits de placements :

Les produits de placement s'élèvent au 31/12/2014 à **352 553** dinars et se détaillent comme suit :

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Intérêts/ Certificats de dépôts	341 377	-
Intérêts créditeurs	11 176	-
TOTAL	352 553	-

(R-9)-Autres pertes ordinaires :

Les autres pertes ordinaires s'élèvent au 31/12/2014 à **1 531 896** dinars et sont constituées par la perte sur les titres SOCOGES suite à la réduction par cette dernière de son capital par annulation de titres.

VIII. Notes sur les rubriques de l'état des flux de trésorerie
(F-1)-Variation du besoin en fonds de roulement :

	<u>Au 31 Décembre</u>		<u>Variation</u>
	<u>2014</u>	<u>2013</u>	
- Clients et comptes rattachés	-	59 302	59 302
- Fournisseurs et comptes rattachés	29 248	193 866	(164 618)
- Autres actifs courants	24 397 188	-	(24 397 188)
- Autres passifs courants	651 782	97 274	554 508

IX. Engagements hors bilan

La société n'a pas d'engagements hors bilan.

X. Autres notes

- Parties liées :

- Le conseil d'administration réuni le 05 Septembre 2014 a autorisé votre société à conclure avec « la centrale laitière du Cap-Bon », « la centrale laitière du Nord » et « la centrale laitière de Sidi Bouzid » des conventions de gestion, en vertu desquelles votre société s'engage à assurer des prestations de services qui couvrent les fonctions managériales de ces sociétés moyennant une rémunération calculée soit sur la base du prix coutant soit en fonction des services rendus en application d'un taux horaire.

Les dites conventions entrent en vigueur à compter du 02 Janvier 2014.

Les revenus constatés à ce titre en 2014, s'élèvent, en hors taxes, respectivement à 100.000 dinars, 100.000 dinars et 40.000 dinars.

- Le conseil d'administration réuni le 02 Mai 2014 a autorisé votre société à conclure avec « la société des boissons du Cap-Bon » et « DELTA PLASTIC » des conventions de gestion, en vertu desquelles votre société s'engage à assurer des prestations de services qui couvrent les fonctions managériales de ces sociétés moyennant une rémunération calculée soit sur la base du prix coutant soit en fonction des services rendus en application d'un taux horaire.

Les dites conventions entrent en vigueur à compter du 1^{er} août 2013.

Les revenus constatés à ce titre en 2014, s'élèvent, en hors taxes, respectivement à 95.304 dinars et 20.000 dinars.

- Votre conseil d'administration du 22 décembre 2014 a autorisé la participation de la société dans l'augmentation de capital de la SOCOGES à hauteur de 1.042.000 dinars. L'augmentation de capital a eu lieu au courant de l'exercice 2014.

- Votre conseil d'administration du 22 décembre 2014 a autorisé la participation de la société dans l'augmentation de capital de la centrale laitière du Cap-Bon à hauteur de 6.300.000 dinars. L'augmentation de capital a eu lieu en 2015.

- L'AGO de la STIAL tenue le 19 mai 2014 a décidé de distribuer des dividendes pour 35 700 000 dinars. Le droit aux dividendes de Délice Holding s'élève à 15 354 477 dinars. La STIAL a distribué 50% des dividendes fin juin 2014 et 50% fin septembre 2014.

- L'AGO de la Centrale laitière du Cap-Bon tenue le 28 avril 2014 a décidé de distribuer des dividendes pour 25 252 000 dinars. Le droit aux dividendes de Délice Holding s'élève à 25 180 310 dinars. En 2014, la société a encaissé 1 050 000 dinars. Le reliquat qui s'élève à 24 130 310 dinars a été encaissé le 06 janvier 2015.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2014

Messieurs les Actionnaires de la société « DELICE HOLDING »,

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société « Délice Holding SA » pour l'exercice clos au 31 décembre 2014, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 587 170 413 dinars, un bénéfice de 39 017 383 dinars, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «Délice Holding SA », comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2014, ainsi que l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers de la société « Délice Holding SA », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2014, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1er) du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport d'activité. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et n'avons pas d'observations à formuler sur la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la Société « Délice Holding SA » eu égard à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 29 avril 2015

Les Commissaires aux Comptes

**Cabinet M.S.Louzir
Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited**

Mohamed LOUZIR

FINOR

Karim DEROUICHE

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

Messieurs les Actionnaires de la société « DELICE HOLDING SA »,

En application des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous donner, à travers le présent rapport, toutes les indications relatives à la conclusion et à l'exécution de conventions régies par les dispositions précitées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours de l'exercice

A.1- Le conseil d'administration réuni le 05 Septembre 2014 a autorisé votre société à conclure avec « la centrale laitière du Cap-Bon », « la centrale laitière du Nord » et « la centrale laitière de Sidi Bouzid » des conventions de gestion, en vertu desquelles votre société s'engage à assurer des prestations de services qui couvrent les fonctions managériales de ces sociétés moyennant une rémunération calculée soit sur la base du prix coutant soit en fonction des services rendus en application d'un taux horaire.

Les dites conventions entrent en vigueur à compter du 02 Janvier 2014.

Les revenus constatés à ce titre en 2014, s'élèvent, en hors taxes, respectivement à 100.000 dinars, 100.000 dinars et 40.000 dinars.

A.2- Votre conseil d'administration du 22 décembre 2014 a autorisé la participation de la société dans l'augmentation de capital de la SOCOGES à hauteur de 1.042.000 dinars. L'augmentation de capital a eu lieu au courant de l'exercice 2014.

A.3- Votre conseil d'administration du 22 décembre 2014 a autorisé la participation de la société dans l'augmentation de capital de la centrale laitière du Cap-Bon à hauteur de 6.300.000 dinars. L'augmentation de capital a eu lieu en 2015.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

B.1- Le conseil d'administration réuni le 02 Mai 2014 a autorisé votre société à conclure avec « la société des boissons du Cap-Bon » et « DELTA PLASTIC » des conventions de gestion, en vertu desquelles votre société s'engage à assurer des prestations de services qui couvrent les fonctions managériales de ces sociétés moyennant une rémunération calculée soit sur la base du prix coutant soit en fonction des services rendus en application d'un taux horaire.

Les dites conventions entrent en vigueur à compter du 1^{er} août 2013.

Les revenus constatés à ce titre en 2014, s'élèvent, en hors taxes, respectivement à 95.304 dinars et 20.000 dinars.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

C.1- Votre conseil d'administration réuni le 16 mai 2013 a nommé Monsieur Mohamed MEDDEB en qualité de Président Directeur Général.

Toutefois, aucune rémunération, à ce titre, n'a été fixée ou servie en 2014.

C.2- Votre conseil d'administration réuni le 12 septembre 2013 a nommé Mademoiselle Cyrine MEDDEB en qualité de Directeur Général Adjoint.

Toutefois, aucune rémunération, à ce titre, n'a été fixée ou servie en 2014.

C.3- Votre conseil d'administration réuni le 02 mai 2014 a nommé Monsieur Mohamed Ali MEDDEB en qualité de Directeur Général Adjoint avec effet rétroactif, et ce, à compter du mois de décembre 2013 et a fixé sa rémunération comme suit :

- Une partie fixe sous forme d'un salaire mensuel net de 7.000 dinars.
- Une partie variable en fonction du niveau d'atteinte des objectifs.

La charge supportée par votre société à ce titre en 2014 est de 197.540 dinars répartie comme suit :

- Salaire Brut : 157.635 dinars ;
- Charges sociales : 28.645 dinars ; et
- Droit aux congés : 11.260 dinars.

C.4- Les rémunérations servies directement par les filiales aux dirigeants de DELICE HOLDING SA, se détaillent comme suit :

- Les rémunérations brutes et avantages servis au Président Directeur Général par les filiales au titre de 2014 se détaillent comme suit :

Filiale	Total (en TND)
La Centrale Laitière du Cap-Bon	876 375
La Centrale Laitière du Nord	238 462
La Centrale Laitière de Sidi Bouzid	354 487
La Société des Boissons du Cap-Bon	711 701
La Compagnie Fromagère	198 605
La Société Tunisienne des Industries Alimentaires	1 483 827

Par ailleurs, la Société Tunisienne des Industries Alimentaires a mis à la disposition du Président Directeur Général une voiture de fonction avec la prise en charge des dépenses y afférentes.

- Une rémunération Brute a été servie à un administrateur par la filiale Centrale Laitière du Cap-Bon pour un montant de 440.792 dinars.
Par ailleurs, ladite société a mis à sa disposition une voiture de fonction avec la prise en charge des dépenses y afférentes.

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 29 avril 2015

Les Commissaires aux Comptes

Cabinet M.S.Louzir
Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited

Mohamed LOUZIR

FINOR

Karim DEROUCHE